

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 07-Sep-2021

Date de révision : 29-juillet-2025

Version 7

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit EarthTec™

### Autres moyens d'identification

FDS # ESL-010-CA-FR

No d'homologation du PCP de l'ARLA 34317

N° UN/ID UN3082

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Pour un usage industriel.

### Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Identificateur initial du fournisseur

Univar Solutions Canada Ltd.  
64 Arrow Road  
North York, ON M9M 2L9

#### Adresse du fabricant

Earth Science Laboratories, Inc.  
903 N 47th Street, Suite 105  
Rogers, AR 72756  
earthsciencelabs.com

#### Téléphone d'urgence

Numéro de téléphone initial du fournisseur +1 416-740-5300  
INFOTRAC 1-352-323-3500 (international)  
Téléphone d'urgence 1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Irritation cutanée	Catégorie 2
Irritation des yeux	Catégorie 2

### Mot d'avertissement

Avertissement

### Mentions de danger

Provoque une irritation de la peau  
Provoque une irritation des yeux



### **Conseils de prudence - Prévention**

Lavez-vous soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation.  
Portez des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et des protections faciales.

### **Conseils de prudence – Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincez soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin.

EN CAS DE CONTACT SUR LA PEAU (ou les cheveux) :

Laver abondamment à l'eau. Le traitement spécifique se trouve à la section 4 - Mesures de premiers soins de la FDS. En cas d'irritation cutanée : Consultez un médecin. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

### **Autres renseignements**

Dangereux pour le milieu aquatique, catégorie de danger aigu 1 et dangereux pour le milieu aquatique, catégorie de danger à long terme 2.

## **3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

### **Mélange**

Nom chimique	N° CAS	Poids-%	Numéro d'enregistrement de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (# de registre de l'IRMDM)	Date de dépôt de l'IRMDM et date d'octroi de l'éviction (s'il y a lieu)
Sulfate de cuivre pentahydraté	7758-99-8	10-30*	-	-

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial.

## **4. MESURES DE PREMIERS SOINS**

### **Description des mesures de premiers soins**

#### **Conseils généraux**

Présentez cette fiche de données de sécurité au médecin présent.

#### **Contact visuel**

Rincez soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

#### **Contact avec la peau**

Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau ou sous la douche. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

#### **Inhalation**

Éloignez la personne à l'air frais et restez à l'aise pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

<b>Ingestion</b>	Nettoyez la bouche avec de l'eau et buvez ensuite beaucoup d'eau. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Ne provoquez PAS de vomissements. Appelez un médecin.
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que retardés**

<b>Symptômes</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation de la peau. Provoque une irritation des yeux.
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires**

<b>Note aux médecins</b>	Traiter symptomatiquement.
--------------------------	----------------------------

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Milieux d'extinction appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement environnant.
----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Milieux d'extinction inappropriés</b>	ATTENTION : L'utilisation d'un jet d'eau pour combattre les incendies peut être inefficace.
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Dangers particuliers découlant du produit chimique</b>	Peut réagir avec des métaux à haute teneur en carbone pour produire de l'hydrogène gazeux, qui peut former un mélange explosif.
-----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **Données sur les explosions**

**Sensibilité aux chocs mécaniques**

Aucune.

**Sensibilité aux décharges statiques**

Aucune.

<b>Équipement de protection spécial pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies. Utilisez de l'équipement de protection individuelle.
-----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL**

### **Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions personnelles</b>	Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurez-vous d'une ventilation adéquate. Utilisez de l'équipement de protection individuelle au besoin.
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Autres renseignements</b>	Voir les mesures de protection énumérées aux sections 7 et 8.
------------------------------	---------------------------------------------------------------

### **Précautions environnementales**

<b>Précautions environnementales</b>	Évitez d'autres fuites ou déversements si vous pouvez le faire en toute sécurité.
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Évitez d'autres fuites ou déversements si vous pouvez le faire en toute sécurité. Rincer à l'eau dans une zone de retenue ou un contenant.
--------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Neutraliser la solution avec du bicarbonate de soude. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyez les objets et les zones contaminés en respectant rigoureusement les règlements environnementaux.
-------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

**Conseils sur la manipulation sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

**Conditions d'entreposage** Entrez le produit dans son contenant d'expédition d'origine ou dans un contenant fait de polymères plastiques. Après ouverture, refermer tout produit inutilisé dans son contenant hermétique d'origine. Gardez le produit dans un endroit sûr, loin des animaux domestiques et hors de la portée des enfants. Gardez-le verrouillé. Conservez le produit à l'abri de la chaleur excessive. Conservez toujours le produit à une température supérieure à 32 °F (0 °C). Ne congelez pas le produit. Le gel peut provoquer sa séparation. Évitez tout contact avec les tuyaux galvanisés et l'équipement d'entreposage ou de manutention en nylon.

**Matériaux incompatibles** Des bases solides. Agents réducteurs puissants.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de matières dangereuses dont les limites d'exposition professionnelle sont établies par les organismes de réglementation régionaux.

### Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques** Douches  
Stations de lavage oculaire  
Systèmes de ventilation

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

**Protection des yeux et du visage** Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, portez des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

**Protection des mains** Portez des gants appropriés. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps** Portez des vêtements de protection appropriés. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si l'irritation est ressentie, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Considérations générales d'hygiène** Portez des gants appropriés et des protections oculaires et faciales. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Bleu

<b>Odeur</b>	Minimal
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition</b>	220 °F
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet -- Liquide
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion ou limite inférieure et supérieure d'inflammabilité</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé
<b>pH</b>	0.2-0.3
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé
<b>Solubilité – eau / autres solvants</b>	Complètement soluble / Non déterminé
<b>Coefficient de partage -- n-octanol/eau (valeur logarithmique)</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	0,1 mm 68 °F (Air = 1)
<b>Densité et densité relative</b>	Densité : 1,165 – 1,185 g/kg / Densité relative : 1,181
<b>Densité relative de la vapeur</b>	Non déterminé
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non déterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Non réactif dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans le cadre d'un traitement normal.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Cela ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun n'est connu d'après les renseignements fournis.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts. Des bases solides. Agents oxydants puissants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dioxyde de soufre. Trioxyde de soufre.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

<b>Contact visuel</b>	La ligne directrice 870.2400 de l'OPPTS - Test d'irritation oculaire aiguë a été effectuée sur ce produit, qui a conclu que l'administration oculaire produisait une irritation qui disparaissait dans les 14 jours, ce qui a entraîné une classification de catégorie 2. Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation de la peau. La LIGNE DIRECTRICE 870.2500 de l'OPPTS - Essai d'irritation cutanée aiguë a été effectuée sur ce produit et a conclu qu'une affection semi-occluse de 4 heures chez les lapins a entraîné une légère irritation cutanée chez cinq des six animaux d'essai. Cette matière d'essai a été classée dans la catégorie toxique III pour

l'irritation cutanée. Quoi qu'il en soit, une classification de catégorie 2 a été jugée appropriée.

**Inhalation**

Les données d'essai précises pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion**

Les données d'essai précises pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Rougeur. Peut causer des rougeurs et des larmolements aux yeux.

**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du document SGH.

ATEmix (oral) 2,298.90  
ATEmix (cutané) 36,781.60

**Toxicité aiguë inconnue** Aucune information disponible.

**Renseignements sur les composantes**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Sulfate de cuivre pentahydraté 7758-99-8	= 472 mg/kg (rat)	> 8 g/kg (lapin)	> 2,95 mg/L (rat)

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme****Irritation cutanée**

Provoque une irritation de la peau. La LIGNE DIRECTRICE 870.2500 de l'OPPTS - Essai d'irritation cutanée aiguë a été effectuée sur ce produit et a conclu qu'une affection semi-occluse de 4 heures chez les lapins a entraîné une légère irritation cutanée chez cinq des six animaux d'essai. Cette matière d'essai a été classée dans la catégorie toxique III pour l'irritation cutanée. Quoi qu'il en soit, une classification de catégorie 2 a été jugée appropriée.

**Irritation des yeux**

Provoque une irritation des yeux. La ligne directrice 870.2400 de l'OPPTS - Test d'irritation oculaire aiguë a été effectuée sur ce produit, qui a conclu que l'administration oculaire produisait une irritation qui disparaissait dans les 14 jours, ce qui a entraîné une classification de catégorie 2.

**Cancérogénicité**

D'après les renseignements fournis, ce produit ne contient pas de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels tels qu'énumérés par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES****Polluant marin**

Cette matière est expédiée comme polluant marin lorsqu'un seul contenant dépasse 119 gal/882 lb.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Sulfate de cuivre pentahydraté 7758-99-8		<i>Oncorhynchus mykiss</i> : Durée, 96 h; CL50, 0,09 à 0,19 mg/L; Type d'essai, statique <i>Oncorhynchus mykiss</i> : Durée, 96 h; CL50, 0,1478 - 0,165 mg/L; Type d'essai, Flux continu <i>Lepomis macrochirus</i> : Durée, 96 h; CL50, 0,66 à 1,15 mg/L; Type d'essai, semi-statique <i>Lepomis macrochirus</i> : Durée, 96 h; CL50, 0,96 - 1,8 mg/L;	<i>Daphnia magna</i> : Durée, 48 h; CL50, 0,147 à 0,227 mg/L; Type d'essai, statique

		Type d'essai, statique <i>Pimephales promelas</i> : Durée, 96 h; CL50, 0,6752 mg/L; Type d'essai, statique	
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<b>Persistence et dégradabilité</b>	Aucune information disponible.
<b>Bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres effets indésirables</b>	Aucune information disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets provenant de résidus/inutilisés Produits</b>	Disposer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne réutilisez pas les contenants vides.

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**Remarque :** Veuillez consulter le document d'expédition actuel pour obtenir les renseignements les plus récents sur l'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

#### Ministère des Transports

<b>N° UN/ID</b>	UN3082
<b>Appellation réglementaire appropriée</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfate de cuivre)
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	Chapitre III
<b>Quantité à déclarer (QR)</b>	Sulfate de cuivre (10 lb)
<b>Polluant marin</b>	Cette matière est expédiée comme polluant marin lorsqu'un seul contenant dépasse 119 gal/882 lb.

#### TMD

<b>N° UN/ID</b>	UN3082
<b>Appellation réglementaire appropriée</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfate de cuivre)
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	Chapitre III

#### MEX

<b>N° UN/ID</b>	UN3082
<b>Appellation réglementaire appropriée</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfate de cuivre)
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	Chapitre III

#### IATA

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>Appellation réglementaire appropriée</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfate de cuivre)

<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	Chapitre III
<b>Descriptif</b>	Ce matériau est utilisé comme polluant marin lorsque les emballages intérieurs dépassent 5 L/5 kg

**IMDG**

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>Appellation réglementaire appropriée</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfate de cuivre)
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	Chapitre III
<b>Polluant marin</b>	Ce matériau est utilisé comme polluant marin lorsque les emballages intérieurs dépassent 5 L/5 kg

## 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

**RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES****Réglementation internationale**

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent le Couche d'ozone** Sans objet

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Sans objet

**La Convention de Rotterdam** Sans objet

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	CECSC	KECL	Le PICCS	AICS
Sulfate de cuivre pentahydraté	X			X	X		X	X

**Légende :**

*TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis*

*LIS/LES - Liste intérieure des substances canadiennes/Liste extérieure*

*EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques existantes/Liste européenne des substances chimiques déclarées*

*ENCS - Japon Substances chimiques existantes et nouvelles*

*IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes*

*KECL - Substances chimiques coréennes existantes et évaluées*

*PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines*

*AICS - Inventaire australien des substances chimiques*

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

<u>NFPA</u> <u>Le SISM</u>	Dangers pour la santé 2 Inflammabilité 0 Dangers pour la santé 2 Inflammabilité 0	Instabilité 0 Dangers physiques 1	Dangers spéciaux - Protection individuelle X
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------------------------

**Légende Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau

Date de révision : 29-juillet-2025  
 Note de révision : Mises à jour de l'examen complet

Mise à jour

La limite d'utilisation maximale (MUL) associée à la certification NSF est de 19 mg/L, ce qui ne remplace pas l'étiquette du produit.

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts au meilleur de notre connaissance, de nos renseignements et de notre croyance à la date de sa publication. Les renseignements fournis ne sont conçus qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la dissémination sécuritaires et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une spécification de qualité. Les renseignements ne concernent que le matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un procédé, à moins d'être précisé dans le texte.

**Fin de la fiche de données de sécurité**